



BARÈME HONORAIRES DE TRANSACTION

Le barème d'honoraires affiché ci-dessous mentionne les tarifs maximums pratiqués par INSTANTiMMO

Prix de vente	Barème d'honoraire TTC
De 0 à 50 000 €	5000 €
De 50 000 à 120 000 €	7,5 %
De 120 000 à 150 000 €	7,5 %
De 150 000 à 200 000 €	7 %
De 200 000 à 250 000 €	7 %
De 250 000 à 300 000 €	6,5 %
De 300 000 à 350 000 €	6,5 %
De 350 000 à 500 000 €	6 %
De 500 000 à 750 000 €	6 %
750 000 et + €	5,5 %

Honoraires à la charge du vendeur sauf disposition contraire précisée dans le mandat

Vente immobilière : hors immobilier d'entreprise ou commerces et droit au bail. Le barème ne concerne pas les ventes en VEFA. En cas de commercialisation de bien neuf : le barème d'honoraires est établi dans le cadre de chaque programme

Il est précisé que le barème d'honoraires affiché ci-dessus mentionne les tarifs maximums pratiqués par INSTANTiMMO en application de l'arrêté du 26 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière.

En cas d'Inter-cabinet, nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs exprimées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur le mandat de vente et/ou de recherche consenti par le mandant.



BARÈME HONORAIRES DE LOCATION

Location d'habitation nue : hors meublée, saisonnier, locaux professionnels, commerciaux, artisanaux ou d'entreprises.

Honoraires à la charge du bailleur : 1 mois de loyer hors charges maximum

Prestations incluses dans nos honoraires de location à la charge du bailleur : - promotion du bien , conseils et négociation, présentation(s) du (ou des) dossier(s) de location, assistance pour la constitution du dossier de location du preneur, recherche de locataires, visites des candidats locataires, visite du preneur

Ainsi que:

A la charge du propriétaire :

	HORS ZONES TENDUES	ZONES TENDUES	EN ZONES TRÈS TENDUES
	8€ TTC / m2 dont:	10€ TTC / m2 dont:	12€ TTC / m2 dont:
*Visite du bien :	4 € TTC/m ²	6 € TTC/m ²	6 € TTC/m ²
*Constitution du dossier :	2 € TTC/m ²	2 € TTC/m ²	3 € TTC/m ²
*Rédaction du bail :	2 € TTC/m ²	2 € TTC/m ²	3 € TTC/m ²
+	+	+	+
*Etat des lieux :	3€ TTC/m2	3€ TTC/m2	3€ TTC/m2

A la charge du locataire :

	8€ TTC / m2 dont:	8€ TTC / m2 dont:	12€ TTC / m2 dont:
*Visite du bien :	4 € TTC/m ²	6 € TTC/m ²	6 € TTC/m ²
*Constitution du dossier :	2 € TTC/m ²	2 € TTC/m ²	3 € TTC/m ²
*Rédaction du bail :	2 € TTC/m ²	2 € TTC/m ²	3 € TTC/m ²
+	+	+	+
*Etat des lieux :	3€ TTC/m2	3€ TTC/m2	3€ TTC/m2

Garages, Parkings:

2 mois de loyer (répartis entre propriétaire et locataire)

Locaux commerciaux :

20 % TTC du loyer annuel à la charge du preneur

Depuis le 15 septembre 2014, les honoraires dus par le locataire sont plafonnés, et varient selon la zone géographique et la taille du logement concerné (Loi ALUR – décret N°2014-890).



BARÈME HONORAIRES DE GESTION

En partenariat avec Ma Gestion Locative, nous vous proposons deux formules de gestion immobilière afin de sécuriser vos investissements immobiliers.

Prestations INSTANTIIMMO via Ma Gestion Locative	GARANTIE	
	SIMPLICITÉ	TOTALE
-Mise en place du mandat de gestion	✓	✓
-Versement mensuel des loyers et charges au bailleur dès règlement du locataire	✓	✓
-Envoi de l'avis d'échéance à votre locataire mensuellement	✓	✓
-Délivrance d'une quittance de loyer	✓	✓
-Envoi mensuel d'un relevé de gérance par e-mail	✓	✓
-Révision annuelle du loyer en fonction de l'indice IRL	✓	✓
-Paieement des charges de copropriété au syndic sur demande	✓	✓
-Récupération de la taxe d'ordures ménagères auprès du locataire	✓	✓
-Emission d'un projet de déclaration de revenus fonciers	✓	✓
-Suivi des travaux, établissement de devis, commandes et règlements des fournisseurs	✓	✓
-Suivi digital de votre parc locatif sur www.zelok.fr	✓	✓
-Garantie Loyers impayés à 2,50% TTC		✓
-Déclaration et suivi des loyers impayés ou des déclarations locatives		✓
-Paieement assuré le 5 de chaque mois (jour ouvré)		✓

Les honoraires de gestion s'appliquent sur toutes les sommes encaissées pour le compte du mandant.

Les honoraires de gestion sont 100 % déductibles des revenus fonciers (selon Loi de Finances en vigueur). Taux de TVA en vigueur : 20 %, sauf TVA DOM-TOM 8,50%

LOYERS (avec taux dégressifs) un bailleur peut cumuler ses différents loyers pour bénéficier de la dégressivité sur toute la France	SIMPLICITÉ		GARANTIE	
	HT	TTC	HT	TTC
Loyers hors charges inférieurs à 1500€	5,90%	7,08%	9,40%	10,78%
Loyers hors charges compris entre 1500€ et 2000€	4,90%	5,88%	8,40%	9,58%
Loyers hors charges supérieurs à 2000€	3,90%	4,68%	7,40%	8,38%

GLI à 2,50% incluse

OFFRE STATIONNEMENT à 9,90% HT

9,90 % HT des encaissements (soit 11,88% TTC) pour un box ou un parking

ASSURANCE LOYERS IMPAYÉS À 2,50 %

- Sans plafond d'indemnisation
- Sans franchise
- Sans limite de durée dans le temps
- Protection juridique incluse
- Détériorations immobilières jusqu'à 10 000€
- Avec paiement assuré le 5 de chaque mois (jour ouvré) même en cas d'impayé de locataire.